

**Vendredi 15 novembre, 15 heures**  
**2ème réunion publique pour le futur tiers-lieu de Cérilly.**

**Contexte :**

La commune de Cérilly a acquis en 2021 un bâtiment dans le centre-bourg (ancien magasin) au 15, rue Marx Dormoy afin d'aménager un local professionnel.

Après échanges et réflexions, la municipalité a choisi de transformer ce bâti en espace de vie sociale. En partageant cette idée, le projet a évolué au fil des rencontres pour aboutir à un « tiers-lieu ».

L'ensemble participera à la revitalisation de notre bourg autour de nouvelles activités. C'est-à-dire que cet endroit regroupera diverses initiatives, où se fera du lien social, du lien intergénérationnel, des échanges autour du travail ou de loisirs communs.

La municipalité a sollicité l'association [Polymorphe corp.](#) pour participer à l'élaboration et la structuration de ce nouveau lieu. Le [Mazier](#), tiers-lieu numérique, fab-lab et café, créé en 2016 dans le centre bourg de Bourbon l'Archambault, apporte une expertise complémentaire sur les sujets du numérique et du co-working.

Dès 2021, Polymorphe corp. et le Mazier ont donc mis à disposition leurs expériences, compétences et ressources humaines pour accompagner la Mairie dans la création de ce projet de tiers-lieu.

En 2021 et 2022, un [questionnaire publique](#) a été diffusé pour connaître les besoins et envies des habitant·e·s pour ce lieu.

En 2022, deux semaines [d'ouvertures temporaires](#) ont été organisées, avec l'accompagnement de l'agence d'architecture et d'urbanisme SOCLE, spécialisée dans les tiers-lieu. Ces semaines ont permis de tester des activités et d'envisager des usages en fonction des différents espaces disponibles dans le lieu.

En 2023, un travail d'entretien avec des structures et associations locales a permis de sonder les besoins et envies de ces dernières pour le lieu.

En 2024, les travaux ont commencé. Le processus de choix du nom a été lancé avec l'assemblée des Jeunes de Cérilly, des élèves de primaire et de collège élus pour porter des projets au sein du village. Des idées de noms sont également remontées parmi les habitants. Pour l'instant, une liste de dix noms est présélectionnée pour vote d'ici la fin de l'année 2024.



En septembre 2024, une réunion publique a été organisée par la Mairie pour échanger sur l'état d'avancement du projet. Une quarantaine de personnes ont participé.

La dynamique est lancée : désormais, des rencontres se feront **tous les 15 du mois à 15h** (en hommage au 15, rue Marx Dormoy) à la salle d'honneur de la Mairie de Cérilly pour discuter de différentes thématiques et construire de manière collective ce futur tiers-lieu, dont l'ouverture est prévue au printemps 2025.

**Ces réunions sont ouvertes à toutes les personnes désireuses de s'impliquer ou simplement de s'informer.**

[La première rencontre](#) s'est donc tenue mardi 15 octobre à 15 heures, sans thème précis, dans l'esprit d'une discussion libre avec 17 personnes présentes. La deuxième rencontre s'est tenue vendredi 15 novembre à 15h, 19 personnes étaient présentes. La prochaine se tiendra dimanche 15 décembre à 15 heures, les thèmes sont à encore définir.

## Les points abordés :

- Les tiers-lieux en France et autour de nous
- Le choix du nom
- La gouvernance
- Deux accompagnements
- Les points à aborder le 15 décembre à 15h

### ● Les tiers-lieux en France et autour de nous

Retour sur le voyage toulousain de Pierre et Fabien à l'occasion de l'évènement national [Faire Tiers-Lieux](#) : une rencontre qui a permis de voir d'autres projets similaires venus de toute la France. Il existe 3 500 tiers-lieux référencés en France. Malgré leur très grande diversité, ils se retrouvent autour d'un point commun, "faire" ensemble.

Deux tiers-lieux locaux à aller visiter pour s'en inspirer :

- [Le Mazier](#), investi dans le projet du tiers-lieu de Cérilly
- [Hubertine Auclert](#) à Haut-Bocage

## ● Le choix du nom du lieu

### Enjeux :

Le lieu doit être baptisé d'ici janvier 2025, pour en finir avec l'expression "le futur tiers-lieu de Cérilly". Lors de la réunion de vendredi 27 septembre, 10 noms avaient été pré-sélectionnés par les personnes présentes, parmi les 40 propositions de l'assemblée des jeunes de Cérilly et d'habitant·e·s.

⇒ Réduire la liste pour aboutir à une pré-sélection de trois noms pour simplifier le vote par l'ensemble des habitant·e·s.

### Pré-sélection :

Les personnes présentes ce vendredi 15 novembre ont voté pour ne retenir que trois noms, qui seront ceux soumis au vote des habitant·e·s.



!! ....Et les trois noms retenus sont ....

- La **Fabrique**, en hommage à l'ancienne fabrique textile qui existait au 15 rue Marx Dormoy au début du siècle dernier
- Le **Déchêné**, en hommage aux chênes de Tronçais et à l'esprit joyeux du tiers-lieu
- Le **Rouetton**, mot de patois bourbonnais qui signifie le passage. En effet, à terme, une fois la vieille écurie-garage attenante au Crédit Agricole rachetée par la municipalité, le tiers-lieu accueillera un passage public, restaurant ainsi un axe piéton historique qui reliait les deux rues principales du village, la rue Marx Dormoy et la Place Péron.

Le vote sera organisé à partir du lundi 2 décembre et jusqu'au 28 décembre.

Il pourra soit :

- ⇒ **Se faire à distance**, sous la forme [d'un vote organisé via Google form](#)
- ⇒ **À Cérilly**, sous la forme d'une feuille d'émargement à retrouver l'accueil de la mairie.
- ⇒ La communication autour du vote se fera essentiellement par les canaux de diffusion de la mairie (panneau lumineux, intramuros, page facebook).

## ● La gouvernance

### Enjeux :

- ⇒ La forme juridique la plus adaptée pour gérer le tiers-lieu est de créer une association loi 1901 qui sera soumise à une relation contractuelle avec la mairie, sous forme de contrat de bail. Étant donné l'équilibre économique fragile des débuts, l'association n'aura pas de loyer ni de charges à payer pendant les trois premières années de son existence.
- ⇒ L'association devra refléter les intérêts et besoins des personnes qui souhaitent s'y investir et être gérée collectivement.



### **Solutions envisagées :**

- L'association pourra s'inspirer du fonctionnement d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec une gouvernance sous forme de **collèges**.

Par exemple :

- Collège des usagers, regroupant les personnes pouvant faire des propositions pour améliorer le lieux
- Collège des bénévoles, regroupant les personnes investies dans le lieu régulièrement
- Collège des associations : qui représenter le vivier associatif de Cérilly
- Collège des commerçants
- Collège des producteurs locaux
- Collège des collectivités / institutions locales (mairie / communauté de communes)
- Collège des jeunes, etc.

- Ces collèges pourraient se créer au fur et à mesure en fonction des besoins. Chaque collège se réunirait régulièrement et aurait un représentant siégeant au Conseil d'Administration de l'association pour faire remonter ses besoins et idées.

- La prochaine étape **sera de rédiger les statuts de l'association** en début d'année 2025, une fois le nom du lieu voté.

### ● **Deux accompagnements**

#### **Enjeux:**

- ⇒ Afin de réfléchir à la structuration et au fonctionnement du tiers-lieu et de réussir à créer des liens qui fédèrent et une énergie qui mobilise, il serait pertinent de faire appel à des professionnels pour accompagner la phase de création du projet.

### **Solutions envisagées :**

- **Un dispositif** de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) permettrait d'obtenir un accompagnement à la création du projet pendant un an. Cet accompagnement est gratuit pour les communes de moins de 3 500 habitant·e·s, Cérilly pourrait donc en bénéficier. Un dossier a été déposé auprès de l'ANCT par la mairie en novembre.

- **Une formation pour la mobilisation bénévole** et la gouvernance sur une ou deux demi-journées. Cette formation est financée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA) et encadrée par Guillaume Mellot, qui partagera ses 5 ans d'expérience de coordinateur au sein du Hérisson Social Club.



## ● Des pistes de financement

### Enjeux :

- ⇒ Embaucher une personne au tiers-lieu dès son ouverture, voire un peu avant.  
Recherche d'un profil dynamique, qui ait la capacité d'animer une communauté.

### Solutions envisagées:

- Polymorphe corp. s'apprête à déposer une demande de financement auprès du fonds européen LEADER pour embaucher un·e salarié·e en février 2025. Ce financement, s'il est obtenu, permettrait à l'association Polymorphe de mettre à disposition du tiers-lieux une personne pendant un an. Après ce délai, le lieu devra avoir défini un modèle économique qui puisse assumer un poste salarié ou avoir enclenché une dynamique bénévole collective qui permette de fonctionner sans salarié·e.

## ● Mise à disposition de matériel

### Enjeux

Vu la diversité des activités qui s'y dérouleront et la taille des locaux, il est essentiel de commencer à réunir le matériel nécessaire pour que le tiers-lieu soit équipé d'ici à l'ouverture prévue en avril.

### Solutions envisagées

- Mise à disposition 7 ordinateurs fixes (écran, unité centrale, clavier et souris) par l'association le Mazier pour l'espace co-working / aide au numérique / les cours informatiques
- Mise à disposition d'un vidéo-projecteur, d'une enceinte portative, d'un frigo, d'un lave-vaisselle, d'un piano de cuisson à induction par l'association Polymorphe
- Mise à disposition d'une imprimante professionnelle par la municipalité
- Mise à disposition d'une table de ping-pong par une habitante
- Le reste des équipements (tables d'intérieur, tables de jardin, chaises, micro-onde, etc.) **feront l'objet d'appel à dons auprès des habitant·e·s et des collectivités.**



- **Les ressources :**

- ◇ Le [Google Form](#) pour voter à distance pour le nom du lieu
- ◇ [Les réponses au questionnaire des usages du tiers-lieu](#)
- ◇ [Retour sur deux semaines de pré-ouverture](#) avec les architectes de SOCLE en 2022
- ◇ Lien pour rejoindre le [groupe whatsapp](#)
- ◇ [Le compte rendu de la précédente réunion du 15 à 15h](#)

NB : Les comptes rendu sont également imprimés et à disposition à l'accueil de la mairie